

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoir : 2  
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par C PIAULET

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS**DELIBÉRATION N° 136****RAPPORTEUR** : Christine PIAULET**OBJET : CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES AU 1ER OCTOBRE 2019**

Il est proposé au conseil municipal de procéder :

- à la **création d'un poste** d'adjoint technique à 33h au 1er octobre 2019 suite au recrutement d'un agent stagiaire sur le poste d'entretien et de restauration au sein l'ALSH . Ce poste était occupé par des contractuels depuis plusieurs années alors qu'il s'agit d'un emploi pérenne. Il convient donc de régulariser la situation.
- à la **transformation de 2 postes** au 1er octobre 2019 :
  - 1 poste d'agent social de 28h à 35h à la crèche,
  - 1 poste d'adjoint technique de 31h à 32h au sein des écoles.

Pour ces deux postes, le temps de travail des agents n'était pas adapté et ils effectuaient des heures complémentaires tous les mois.

**VU** l'avis favorable de la commission du personnel du 2 juillet 2019 ;**VU** l'avis favorable du Bureau Municipal du 9 juillet 2019 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de créer le poste sus cité au 1er octobre 2019;
- **décide** de transformer les postes sus cités au 1er octobre 2019
- **fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

